

RÉUNION DU 6 MAI 2011

L'an deux mille onze, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 27 avril 2011

Présents : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Madame DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, Mesdames MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, Monsieur CHASLERIE, Mesdames PITON, NOPPE, Monsieur BARON.

Absent excusé : M. BONNEROT

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. BOURGEAU

DÉLIBÉRATIONS

1 - ASSAINISSEMENT RD 108

a) PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que sur le Plan Local d'Urbanisme, les parcelles cadastrées section E n° 1152, 1153, 1155 et 1154 secteur de la Perrière appartenant à M. DE MAISMONT, sont classées en zone UBa, secteur urbain desservi en autonome.

Il expose les travaux d'assainissement qui seront réalisés dans le secteur de la Perrière, route de Chateaufort-sur-Sarthe.

Il précise que Monsieur DE MAISMONT Bernard propriétaire riverain souhaite diviser sa parcelle pour créer trois lots à construire.

Il dépose sur le bureau un projet de convention ou :

- la Commune s'engage à desservir en réseau d'assainissement collectif eaux usées et eaux pluviales dans le secteur de la Perrière le long de la RD 108 route de Chateaufort-sur-Sarthe .

-Monsieur DE MAISMONT s'engage à participer financièrement à la réalisation des travaux d'assainissement à hauteur de quatre mille euros, pour chacun des trois lots.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

b) TRAVAUX

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil l'appel d'offres lancé début avril. Il informe le Conseil que les huit offres reçues ont été examinées par la Commission Voirie et présente au Conseil un compte rendu de la réunion.

La Commission « voirie » propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise VIAUX Gérard « Le Doussay » à SOULAIRE ET BOURG.

Il précise que le raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension pour l'alimentation de la station de relevage a été chiffré à 1 232.24 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- DECIDE de confier les travaux de construction des réseaux à l'entreprise VIAUX Gérard « Le Doussay » 49460 SOULAIRE ET BOURG. Le budget global de l'opération assainissement travaux et raccordement s'élève à 25 000 € TTC.

2 - CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE

Madame DENIS Maire Adjoint rappelle au Conseil que l'action « Lire et Faire Lire » pour l'école publique Paul GAUGUIN est intégrée dans le cadre du Contrat Educatif Local 2010/2011.

Elle dépose sur le bureau la convention devant intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques, l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire, les Associations coordinatrices de l'association « Lire et faire lire » dans le Maine et Loire et la commune.

Elle précise que la Commune responsable de la mise en œuvre du CEL sur son territoire confie à la Fédération des Œuvres Laïques et à l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire la mission d'animer et de participer à l'animation du projet « Lire et Faire Lire ».

Le coût total par structure éducative s'élève à 80 € soit 40 € pour la FOL et 40 € pour l'UDAF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE M le Maire ou un des Adjoints à signer la convention pour l'action « Lire et Faire Lire » dans le cadre des Ecoles inscrites dans le C.E.L. de la Commune de Juvardail.

DECIDE de verser 40 euros par association coordinatrice, (40 € à la Fol et 40 € à l'UDAF)

3 -TRAVAUX CHAUFFERIE

a) PRESENTATION CAHIER DES CHARGES ET LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PLAQUETTES FORESTIERES

Vu l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et la procédure envisagée.

M. Le Maire expose au conseil municipal le projet de marché pour l'approvisionnement de la chaudière en bois énergie.

Article 1^{er} - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme: contrat d'approvisionnement en bois énergie de la chaufferie bois déchiqueté.

Article 2 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (*article 28 du code des marchés publics*). Un avis d'appel à candidature sur le site « achatspublics49 »

Article 3 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer la procédure pour le marché d'approvisionnement en bois énergie de la chaufferie et fixe la date de réception des offres à la mairie avant le 23 juin 2011 à 12 h.

b) ENROBE COURS DE LA MAIRIE

M. le Maire expose au Conseil que dans le lot Gros œuvre était prévu 26.5 m² de compactage et reprise d'enrobés sur tranchée. Il propose de demander à l'entreprise titulaire du lot de réaliser à la place et pour le même prix de l'enrobé à chaud entre la bibliothèque et la chaufferie.

PROJETS

4 - MISE EN TOURISME

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint, informe le Conseil que la Commission a examiné les fiches actions et la priorité a été donnée aux projets autour de la rivière et la signalétique. Une prochaine réunion est prévue le 12 mai avec la Commission Voirie pour étudier les actions qui peuvent être concernées par les projets des deux commissions.

Ensuite une réunion sera organisée avec le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme avec pour objet, le programme d'actions du dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif des Villes et Villages remarquables de l'Anjou .

5 - LOTISSEMENT POTTEVINIERE

M. Le Maire présente au Conseil le Diagnostic des zones humides sur la zone IAU de la Poitevinière réalisé par le bureau d'études dmEAU. Il précise que le diagnostic a permis de conclure en l'absence de zone humide sur les parcelles.

Une réunion est fixée le 24 mai 2011 à 15 h avec MM. MANCEAU et PERRINET de la DDT avec pour ordre du jour : - Définition des éléments de programme pour intégration à un cahier des charges en vu de la consultation d'un bureau d'étude.

6 - SIEMLECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire présente au conseil les points abordés lors de la réunion du 5 mai avec M. CHARRIER Chef du service Eclairage Public du SiemL.

- Horaires d'allumage : Extinction à 22 h, sauf le samedi minuit. Seront maintenus en permanent l'éclairage de la Mairie, Rives Gabare et le carrefour du Cimetière. Le conseil accepte de faire évoluer les horaires dans ce sens.

- Problèmes de peintures sur les lanterne RAGNI, un rendez-vous est fixé le 7 juin prochain avec le service après vente RAGNI.

-Rénovation de l'éclairage public : premièrement les 15 lanternes boules autour de la Place des Chênes, puis ensuite 3 à 4 lanternes boules près du terrain d'animation.

INFORMATIONS

7 - CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint invite le Conseil à proposer la candidature de la Commune pour l'édition 2011 du concours des villes et villages fleuris.

8 - PROJET DE TERRITOIRE CCHA - CCLS

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, donne un compte rendu de l'atelier thématique « Environnement – Urbanisme » qui s'est réuni le 2 avril 2011

Madame MENAGER Conseillère Municipale, donne un compte rendu de l'atelier thématique « Aménagement du territoire » qui s'est réuni le 2 avril 2011

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint, donne un compte rendu de l'atelier thématique « Tourisme, Culture, Sports et Loisirs » qui s'est réuni le 9 avril 2011

Madame DENIS Maire Adjoint, donne un compte rendu de l'atelier thématique « Services aux personnes » qui s'est réuni le 9 avril 2011

9 - LA GRAND'MAISON

Monsieur Le Maire, informe le Conseil qu'il a donné rendez-vous à M. GOURA à la mairie le lundi 9 mai à 11 heures.

10 - CEREMONIE DU 8 MAI

Rendez-vous à 11 heures place de la Mairie le dimanche 8 mai

11 - PRESENTATION ADAPC LORS DU CM DU 10 JUIN

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Madame DENIS Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion du 21 mars 2011

BATEAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

M. le Maire propose d'acheter les bateaux appartenant à la Communauté de Communes du Haut-Anjou puis de les revendre. Les bateaux sont actuellement stockés dans le local des associations et ne sont plus utilisés par Anjou Sport Nature.

ITINERART

Monsieur CHASLERIE Conseiller Municipal, informe le conseil qu'itinérart est : « Un parcours d'art contemporain sur le territoire Segréen : l'art en dehors des sentiers battus à la rencontre de la population ». Il précise que pour cette saison l'artiste sélectionné est M. Thomas FREY, passionné pour l'architecture paysanne et la rénovation de vieux bâtis avec les techniques traditionnelles de construction, comme le torchis. Il propose de créer sur la commune une structure en torchis d'une forme originale et de réaliser dessus une œuvre peinte avec des pigments naturels.

CITEMETRIE

M. le Maire informe le Conseil qu'avant la mise en place d'un dispositif d'amélioration et de valorisation de l'habitat privé ancien, la commune fait actuellement l'objet d'une étude. Cette étude a pour but de calibrer un dispositif d'aides financières et techniques pour améliorer les logements anciens. A ce titre, durant la période du 16 mai au 3 juin les habitants de Juvardeil sont susceptibles de faire l'objet d'une enquête réalisée par CITEMETRIE, l'organisme chargé de mener cette étude.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

Madame MENAGER Conseillère Municipale, donne un compte rendu du dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 21 avril 2011

BATTUE AUX RENARDS

Monsieur BOURGEOU Conseiller Municipal informe le Conseil que la prochaine battue aux renards aura lieu le mardi 31 mai 2011.